



## **Report**

### **President of the European Association of Judges**

The present report concerns the period after Nur Sultan's General Assembly of IAJ/EAJ (September 2019) until May 2020.

The on-site activities of EAJ are suspended since March until, most likely, the end of the current year.

#### **1 – Activities of the President**

- During the months before the pandemic the President of EAJ was engaged in the following in-person activities.

The more relevant was, unequivocally, the active participation in the “1000 Robes March” in Warsaw on January 11<sup>th</sup>. This historical initiative organized by Iustitia became, for many reasons, an exceptional moment in our common mission to uphold judicial independence. Judges from dozens of European countries marched in the streets of the Polish city capital cheered by thousands of common citizens in an intense and emotional communion to uphold Rule of Law and our shared European values.

The President of EAJ was the only international speaker at the end of the March due to the generous invitation of our national member, Iustitia. An immense and humble gratitude is due to our brave Polish Colleagues for organizing this initiative that will be remembered for years to come.

- The President of EAJ was invited – and accepted – to be on the Advisory Board for the Updating of the Kyiv Recommendations on Judicial Independence in Eastern Europe, South Caucasus and Central Asia, a formal document of OSCE. This updating will be prepared by a group of experts and will also address the recent setback on the affirmation of judicial independence in the concerned regions.

The first meeting of the Advisory Board took place in Warsaw on 2/3 December and defined the steps to be taken in the future until the final approval of this new “soft law” document.

- The president of EAJ was a member of the delegation composed also by the President of the European Network of Presidents of Supreme Courts, Mr. Jean-Claude Wiwinius and the president of the European Network of Councils for the Judiciary, Mr. Kees Sterk, who was present in Brussels (January 30<sup>th</sup>) for two personal and separate meetings with the Vice President of European Commission, Mrs. Vera Jourova, and the Commissioner for Justice, Mr. Didier Reynders. In both gatherings, the commissioners were very supportive of our efforts to support independent judges in EU countries and emphasized the commitment of the European Commission in supporting judicial independence in EU Member countries.

Mr. Reynders expressed the importance of the participation of EAJ in the European context and, in particular, in the survey conducted by European Commission for the Rule of Law Report; EAJ, through the work conducted by the Working Group for the situation of member associations, produced a very detailed document sent in May to the European Commission accompanied by a personal letter from the President of EAJ.

- A High-Level Event of the Global Judicial Integrity Network of United Nations, "Past, Present, Future", took place on 25-26 February 2020 in Doha, State of Qatar. The President of EAJ participated in the Breakout Session “” Mainstreaming anti-corruption at the top: transparency and accountability of the highest bodies of the judiciary” organized by Council of Europe (GRECO) and Due Process of Law Foundation (DPLF). The President of EAJ, also member of the Advisory Board of this Network, now re-elected for the period 2020/2021, was invited also to intervene as speaker in the Final Plenary Session of the General Assembly.

The event gathered over 700 participants from 118 countries and 50 judicial associations and organizations; 54 Supreme Court Presidents attended the meeting.

## **2. Pandemic Crisis and the activities of EAJ/IAJ**

The terrible torment caused by the corona virus pandemic confronted each one of us with arduous challenges. The worldwide extent of the COVID-19 crisis has proven, again in our history, the eternal fragility of humankind.

The lockdown determined by national European governments caused also immense restrictions to court activities at all levels. The use of technologies, particularly online proceedings and hearings, were essential to mitigate the problems caused by the confinement rules; nevertheless, the judicial backlogs became a major challenge for judicial systems for the months, or years, ahead.

Emergency bills enacted by many countries implied also an aggravated burden for Rule of Law especially in regions where the contempt towards judicial independence was already emerging.

A strong reaction from IAJ/EAJ and their representatives was necessary, if not essential. The President of IAJ sent, in the early stages of the crisis, a letter to all of our members; myself, as president of EAJ, tried also to address the concerns of judges in a total of four different articles and statements.

Perhaps a special reference should be made to the statement “A “Marshal Plan” for Rule of Law in Europe” published in *Verfassungblog*.

The four texts were publicized among our members and published in the IAJ website and social media.

The European Association of Judges (EAJ), in co-operation with OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR), decided also to provide a platform to discuss current challenges in OSCE participating States in retaining functioning justice systems despite states of emergencies, curfews and lockdowns due to the Covid-19 pandemic. Forty-three judges, members of judges’ associations, representatives of intergovernmental organizations, civil society and OSCE took part in the first conference call. A subsequent virtual meeting took place recently with representatives of ENC, ICJ. AEAJ. Several members of EAJ participated also in this event.

### **3 The Provident Fund**

The Fund Committee continued its work and the procedure to decide on the financial assistance to the families of our Turkish Colleagues. Only in April the Fund Committee approved the assistance of around 10 families.

The pandemic crisis worsened the situation of many judges in Turkey particularly those who are still in prison. EAJ expressed formally its clear opposition to the decision of Turkish Governments in not considering the releasing of judges and prosecutors especially having in mind the release of thousands of prisoners, including Mafia bosses and violent criminals.

#### **4. Poland**

The procedure to expel the Polish Judicial Council from the European Network of Councils for Judiciary is now in its final stages. After a proposal from ENCJ board to expel the Polish Council the EAJ board sent a public letter of support to this proposal.

The recent decisions of ECJ, in particular the one suspending the Disciplinary Chamber of Supreme Courts, represents a beacon of hope for the Polish independent judges.

However, the situation remains very difficult due to the total disregard by Polish political authorities regarding ECJ rulings and the several infringement procedures initiated by European Commission.

#### **5. Final Considerations**

The pandemic crisis affected in a negative manner the functioning of the courts and also emphasized the decay of Rule of Law in some European regions.

Internally the effects of this pandemic were also very disturbing since the rules of confinement determined the postponement of our 2020 General Assemblies, in Porto (May) and in Costa Rica (September). The IAJ/EAJ elections to be held in Costa Rica were, inevitably, also postponed to 2021. The announced economic crisis will represent also an additional problem for our organization and our national members.

The challenge ahead is to come back to our regular in-person meetings in 2021; the generosity of the associations that were appointed to host the 2020 assemblies and shown availability to organize the same events in 2021 are an encouraging sign for all of us.

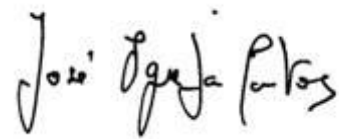
In any case, EAJ will determinedly continue its multiple activities totally conscious of the vital importance of our role to uphold Rule of Law and Judicial Independence in Europe.

Finally, as usual, let me share a brief note about the recent European jurisprudence. This time only to list a ruling by European Court of Justice, on the Case C-791/19 R (Commission v Poland), deciding that Poland must immediately suspend the application of the national provisions on the powers of the Disciplinary Chamber of the Supreme Court with regard to disciplinary cases concerning judges. The reasoning being this suspension correctly featured the systemic impact that the lack of independence even of a particular body of the judiciary would have on any judicial system as a whole. It can be argued that the ECJ stepped forward endorsing a “holistic” approach to measure judicial

independence when determining that the “mere prospect” for Polish judges to “face the risk of a disciplinary procedure”, which could bring them before a body whose independence is not guaranteed, is likely to affect their independence regardless of how many proceedings may have been initiated or even of the outcomes of these proceedings.

It is easily anticipated how this methodology now shielded by ECJ could determine a negative appraisal on the independence of judges on several EU countries or, at least, could underline the serious pending threats.

It is our duty as national judges of a EU Member State to consider these new developments especially when dealing in our judicial cases like judicial warrants or any others related with judicial cooperation involving these countries – like Poland or Hungary – where judicial independence is in peril.

A handwritten signature in black ink, reading "José Igreja Matos". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

José Igreja Matos

May 2020



## **Rapport du Président de l'Association Européenne de Magistrats**

Le présent rapport concerne la période allant de l'Assemblée générale de l'UIM/AEM de Nur Sultan (septembre 2019) à mai 2020.

Les activités sur place de l'AEM sont suspendues depuis mars 2020 et probablement jusqu'à la fin de l'année.

### **1 - Activités du Président**

- Au cours des mois qui ont précédé la pandémie, le président de l'AEM a mené quelques activités sur place.

La plus importante a été, sans aucun doute, la participation active à la "Marche des 1000 Robes" à Varsovie, le dernier 11 janvier.

Cette initiative historique organisée par « Iustitia » est devenue, pour de nombreuses raisons, un moment exceptionnel dans notre mission commune de défense de l'indépendance de la justice. Des juges de dizaines de pays européens ont défilé dans les rues de la capitale polonaise, acclamés par des milliers de citoyens, dans un partage intense et émotionnel pour défendre l'État de Droit et nos valeurs européennes communes.

Le Président de l'AEM a été, fièrement, le seul orateur étranger dans cette marche grâce à la généreuse invitation de notre membre polonais.

Une immense et humble gratitude est due à nos courageux collègues polonais pour avoir organisé cette initiative que sera sûrement évoquée pendant plusieurs de années.

- Le Président de l'AEM a été invité pour faire partie du Conseil Consultatif pour la mise à jour des Recommandations de Kiev sur l'indépendance judiciaire en Europe de l'Est, dans le Caucase du Sud et en Asie centrale, un document officiel de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). Cette mise à jour sera préparée par un groupe d'experts et abordera également les récents échecs pour l'indépendance judiciaire dans les régions concernées.

La première réunion du Conseil Consultatif a eu lieu à Varsovie les 2 et 3 décembre 2019 et a défini les étapes à suivre jusqu'à l'approbation finale de ce nouveau document de "soft law".

- Le président de l'AEM a participé de la délégation composée également par le président du Réseau Européen des Présidents des Cours Suprêmes, M. Jean-Claude Wiwinius, et le président du Réseau Européen des Conseils de Justice, M. Kees Sterk, qui a été présent à Bruxelles (30 janvier) pour deux réunions institutionnelles séparées avec la vice-présidente de la Commission européenne, Mme. Vera Jourova, et le commissaire à la Justice, M. Didier Reynders. Lors de ces deux rencontres, les commissaires ont vivement secondé nos efforts pour supporter les juges indépendants au sein de l'UE et ont aussi souligné l'engagement de la Commission Européenne en faveur de l'indépendance de la justice dans les pays membres de l'UE. M. Reynders a exprimé l'importance de la participation de l'AEM dans le contexte européen et, en particulier, dans l'enquête menée par la Commission européenne pour l'élaboration du rapport final sur l'État de Droit à UE; l'AEM, grâce aux travaux menés par le Groupe de Travail sur la situation des associations membres, a produit un document très détaillé envoyé en mai à la Commission européenne accompagné d'une lettre personnelle du président de l'AEM.

- Un événement de haut niveau du Réseau Mondial pour l'Intégrité Judiciaire des Nations Unies, intitulé "Passé, présent, futur", a eu lieu les 25 et 26 février 2020 à Doha, l'État du Qatar. Le Président de l'AEM a participé au panel thématique intitulée "Mainstreaming anti-corruption au sommet : transparence et responsabilité des plus hautes instances du pouvoir judiciaire", organisée par le Conseil de l'Europe (GRECO) et la Due Process of Law Foundation (DPLF). Le Président de l'AEM, membre du Conseil Consultatif de ce Réseau, désormais réélu pour la période 2020/2021, a été invité à intervenir en tant qu'orateur lors de la session plénière finale de l'Assemblée générale.

Cet événement a réuni plus de 700 participants de 118 pays et 50 associations et organisations judiciaires ; 54 présidents de Cour Suprêmes ont assisté à la réunion.

## **2. La crise pandémique et les activités de l'UIM/AEM**

La terrible situation causée par la pandémie du virus corona a confronté chacun d'entre nous à des défis très difficiles. L'ampleur mondiale de la crise COVID-19 a prouvé, une fois de plus dans notre histoire, l'éternelle fragilité de l'humanité.

Le confinement imposé par les gouvernements nationaux européens a également entraîné d'immenses restrictions aux activités des tribunaux, à tous les niveaux. L'utilisation des

technologies, en particulier les procédures et les audiences en ligne, a été essentielle pour atténuer les problèmes causés par les règles de confinement ; cependant, les inévitables délais judiciaires représentent aussi un défi majeur pour les systèmes judiciaires.

Les lois adoptées par de nombreux pays à cause de la pandémie impliquent pareillement une intrusion aggravée pour l'État de Droit, en particulier dans les régions où le mésestime pour l'indépendance des juges se fait déjà fortement sentir.

Une réaction forte de la part de l'UIM/AEM et de leurs représentants était nécessaire, voire essentielle. Le président de l'UIM a envoyé, au début de la crise, une lettre à tous nos membres ; moi-même, en tant que président de l'AEM, j'ai également essayé de répondre aux préoccupations des juges en écrivant un total de quatre articles et déclarations.

Il convient peut-être de faire une référence particulière à la déclaration "Un "Plan Marshall" pour l'État de Droit en Europe" publiée dans le journal digital « Verfassungblog ».

Les quatre textes ont été diffusés auprès de nos membres et publiés sur le site web de l'AEM et les médias sociaux.

L'AEM, en coopération avec OSCE, a également décidé de fournir une plate-forme pour discuter des défis actuels des États participants de l'OSCE pour maintenir des systèmes judiciaires fonctionnels malgré les états d'urgence et les fermetures dues à la pandémie Covid-19. Quarante-trois juges, membres d'associations de juges, représentants d'organisations intergouvernementales, de la société civile et de l'OSCE ont participé à la première conférence téléphonique. Une réunion virtuelle ultérieure a eu lieu récemment avec des représentants de plusieurs institutions européennes. Quelques membres de l'AEM ont participé aussi à cet événement.

### **3. Le Fonds de Prévoyance**

Le comité du Fonds a poursuivi ses travaux en décidant sur plusieurs demandes d'aide financière aux familles de nos collègues turcs. Seulement au mois d'avril le comité du Fonds a décidé d'approuver cette aide à presque une dizaine de familles.

La crise pandémique a aggravé la situation de nombreux juges en Turquie, en particulier ceux qui sont encore en prison. L'AEM a formellement exprimé son opposition claire à la décision du gouvernement turc de ne pas envisager la libération des juges et des procureurs, en particulier en ayant à l'esprit la libération de milliers de prisonniers, notamment des chefs de la « mafia » locale et des criminels violents.



#### **4. Pologne**

La procédure d'expulsion du Conseil Supérieur de la Magistrature polonais du Réseau Européen des Conseils de la Justice a achevé maintenant sa phase définitive. Après une proposition de la Direction du Réseau Européen des Conseils de Justice (RECJ) d'expulser le Conseil polonais, l'AEM a envoyé une lettre publique de soutien à cette proposition.

Les récentes décisions de la Cour de Justice de l'Union Européenne, en particulier celle qui suspend la Chambre Disciplinaire polonais, représentent une lumière d'espoir pour les juges indépendants polonais.

Toutefois, la situation reste très difficile en raison du mépris total des autorités politiques polonaises pour les décisions de la CJUE et pour les nombreuses procédures d'infraction démarrés par la Commission européenne.

#### **5. Considérations finales**

La crise pandémique a affecté de manière très négative le fonctionnement des tribunaux et a également renforcé le déclin de l'État de Droit dans certaines régions européennes.

Sur le plan interne, les effets de cette pandémie ont également été très inquiétants puisque les règles de confinement ont déterminé l'ajournement de nos Assemblées Générales de 2020, à Porto (mai) et au Costa Rica (septembre). Les élections de l'UIM/AEM qui devaient avoir lieu au Costa Rica ont, inévitablement, été également retardées à 2021. La crise économique que devient inévitable représentera également un problème supplémentaire pour notre organisation et nos membres nationaux.

Le défi qui nous attend est de revenir à nos réunions régulières, en personne, en 2021; la générosité des associations qui ont été désignées pour accueillir les assemblées de 2020 et qui se sont montrées disponibles pour organiser les mêmes événements en 2021 est un signe encourageant pour nous tous.

Malgré tout, l'AEM poursuivra avec détermination ses multiples activités, totalement consciente de l'importance vitale de notre rôle dans la défense de l'Etat de Droit et de l'indépendance judiciaire en Europe.

Enfin, comme d'habitude, une note sur la jurisprudence européenne récente. Cette fois-ci, il s'agit seulement d'énumérer un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne, dans l'affaire C-791/19 R (Commission contre Pologne), décidant que la Pologne doit immédiatement suspendre l'application des dispositions nationales relatives aux pouvoirs de la chambre disciplinaire de la cour suprême en ce qui concerne les affaires disciplinaires pour juges.

Le motif de cette suspension pose correctement en évidence l'impact systémique que l'absence d'indépendance, même d'un organe judiciaire particulier, aurait sur l'ensemble du système judiciaire. On peut affirmer que la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a mis en place une approche "holistique" pour mesurer l'indépendance judiciaire lorsqu'elle a déterminé que la "simple perspective" pour les juges polonais de "faire face au risque d'une procédure disciplinaire", qui pourrait les amener devant un organe dont l'indépendance n'est pas garantie, est susceptible d'affecter leur indépendance, indépendamment du nombre de procédures qui ont pu être engagées ou même des résultats de ces procédures. On peut facilement prévoir comme cette méthodologie, désormais protégée par la CJUE, pourrait déterminer une appréciation négative sur l'indépendance des juges dans plusieurs pays de l'UE ou, du moins, souligner les graves menaces qui pèsent sur eux.

Donc il est notre devoir, en tant que juges nationaux d'un État membre de l'UE, de tenir compte de ces nouveaux développements, en particulier lorsque nous traitons des affaires judiciaires liées à la coopération judiciaire au sein de la Union Européenne que compromets des pays - comme la Pologne ou la Hongrie - où l'indépendance judiciaire est en péril.

A handwritten signature in black ink, reading "José Igreja Matos". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

José Igreja Matos

Mai 2020